

Bessoncourt

Espace sportif : l'avant-projet définitif validé par la CCTB

Le conseil de la CCTB (Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse) s'est réuni dernièrement à Montreux-Château.

La création d'un espace événementiel et sportif (à la sortie de Bessoncourt) était à l'ordre du jour. Ce projet, initié par l'ex-comcom du Tilleul, a été créé en partenariat avec la mairie de Bessoncourt.

Confié au cabinet Klein de Besançon, le projet a évolué. Il s'agissait donc pour les élus d'approuver un nouvel avant-projet définitif d'un budget global de 3.834.100 € HT, se répartissant entre une partie intercommunale : salle des agrès (367.408,30 €) et gymnase (2.135.287,70 €) ; la salle communale de Bessoncourt (835.114 €) et des extérieurs mutualisés (466.290 €).

« Cette approbation s'entend sans engagement ultérieur sur la réalisation du projet. L'APD a été commandé, il faut donc le valider pour permettre le règlement de l'architecte », a insisté le président Michel Nardin, ajoutant qu'un audit financier est en cours, dont les prospectives seront connues en septembre.

La délibération a suscité la réaction de certains délégués. « On parle d'un projet sur Bessoncourt, alors que son maire annonce par voie de presse son vœu de rejoindre la CAB », a remarqué Alain Fiori, maire de Petit-Croix. « Je comprends les hésitations, mais je souhaite simplement savoir où l'on va. La commune a investi dans l'achat du terrain et sa viabilité, et nous avons envie que notre salle des fêtes voit le jour », a expliqué le

maire bessoncourtois, Guy Mouilleseaux. « Il faudrait remettre l'église au milieu du village », lui a rétorqué le vice-président et maire de Montreux-Château, Laurent Conrad. « À force d'agiter le chiffon rouge du départ à la CAB, il n'est pas étonnant que la présentation du projet puisse crispier. »

« Nous devons voir notre intérêt et j'ai beaucoup de pression pour partir à la CAB », s'est défendu Guy Mouilleseaux. « Une question qui ne se posait pas lorsque tu étais président », a répliqué Laurent Conrad. Clôturant le débat, Michel Nardin a souligné qu'il était toujours disposé à venir s'exprimer au conseil municipal de Bessoncourt, comme il avait été prévu.

L'avant-projet a été adopté à la majorité et cinq abstentions.

Concernant l'opération « Un fruit à la récré » : mise en place dans les écoles de l'ex-CCBB, cette action, largement subventionnée par l'Europe, sera étendue à l'ensemble du périmètre communautaire, pour un coût annuel de 2.400 €.

Rendue obligatoire par le code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs est créée pour les structures commerciales, composée du président de la CCTB et de dix autres membres. Une liste de quarante personnes, susceptibles de devenir commissaires titulaires et suppléants, sera proposée à la direction départementale des finances publiques.

L'installation de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) a par ailleurs été confirmée.